

44
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 août 2005 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
LOBSANN :			
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- SCHNEIDER	
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : *MM KREISS, WALTER, GUILHEM, WEISBECKER, KENNEL, TROG, MME CHALOPPE, MME FISCHER et MM Bernard LOGEL, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY*

5) Etude CREATIME : Compte rendu de la 1^{ère} phase.
--

Les élus membres du conseil ont été destinataires d'une copie du Compte rendu lors du dernier conseil et par la poste pour les absents.

Synthèse du dossier :

L'objectif primaire de l'étude concernait la restructuration de l'ancien hôtel thermal. Le chargé d'Etude a proposé une nouvelle orientation qui a été approuvée par le comité de pilotage et le bureau de la Communauté de Communes.

L'étude est élargie à un périmètre plus large, englobant le centre du bourg de MERKWILLER et les terrains et friches situés entre l'hôtel thermal et la source Héliens II.

- La démarche consiste à aménager un équipement, petit mais attractif et viable et à l'agrandir par la suite.
- L'objectif est de créer un espace autour du thème de l'Eau et des Energies et qui redonne à Pechelbronn une image plus attractive.
- L'équipement premier serait un jardin construit autour des axes fédérateurs :
 - Ludique (baignade et jeux)
 - Nature
 - Culturel (Musée du Pétrole)

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'orientation et le contenu du compte rendu de cette 1^{ère} phase d'étude.

Lors des débats, ont été soulevées les observations suivantes :

- L'étude est plutôt tournée vers la commune de MERKWILLER et non pour la Communauté de Communes, il manque des précisions, quant au concept du jardin de Brume, le rendu de la 1^{ère} phase est incomplet.
- Le compte rendu de cette phase d'étude est très léger et superficiel, il serait souhaitable qu'il arrive à terme dans les temps prévus.
- Le projet présente des idées, mais elles sont floues, il faudrait approfondir, aller au fond des choses.
- Accord pour que le projet ne soit pas un projet de thermalisme, mais l'utilisation de l'eau thermale pour des activités ludiques, de bien être, devront être présentes dès la première réalisation.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'orientation et le contenu du compte rendu de cette phase d'étude, sous conditions de la prise en compte des observations émises,
- de demander au Président de faire respecter le calendrier du déroulement de l'étude.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 10 août 2005

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

